

1. RECONNAIT l'importance d'une pleine et effective participation des gouvernements Membres à toutes les réunions de l'Organisation, spécialement à l'Assemblée mondiale de la Santé et au Comité régional;
2. CONSIDERE qu'une telle participation n'est profitable que si les délégués sont bien au courant des dossiers des questions qui doivent être examinées et faire l'objet de décisions; et
3. RECOMMANDE aux gouvernements l'avantage qu'il y aurait à maintenir autant que possible la permanence des délégations à l'Assemblée mondiale de la Santé et au Comité régional.